YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/FV

DECISION N° 2000 - 262

OBJET : Contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal sis 13 rue Lucien Manès à Yerres, au profit de Madame Nathalie DOYONNARD

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 – 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que le logement sis 13 rue Lucien Manès, bâtiment III (type F4, 1er étage droite) est libre de toute occupation,

CONSIDERANT la possibilité d'autoriser Madame Nathalie DOYONNARD, institutrice sur la commune à occuper le logement de manière temporaire et précaire, et ce à titre gratuit,

- DECIDE -

DE signer un contrat administratif d'occupation temporaire et précaire à titre gratuit, d'un logement communal sis 13 rue Lucien Manès à Yerres, au profit de Madame Nathalie DOYONNARD, institutrice sur la commune,

DIT que la présente occupation est consentie a titre gratuit,

DIT que Madame Nathalie DOYONNARD devra s'acquitter des charges afférentes à ce logement,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et adressée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry et à Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy.

Fait à Yerres, le 26 septembre 2000

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT AIGNAN

REÇU LE
11 OCT. 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES * 91 (Essonne)

248